

Publié dans la Feuille fédérale le 30 juin 2026. Les citoyen·nes suisses signataires et jouissant du droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément aux art. 59a à 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques, que l'arrêté fédéral du 19 juin 2026 portant approbation de l'Accord de partenariat économique entre les États de l'AELE et la Malaisie soit soumis à la votation populaire.

Seules les personnes ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune politique mentionnée peuvent signer cette liste. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal, celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est puni d'une peine privative de liberté pouvant aller jusqu'à trois ans ou d'une sanction pécuniaire.

NPA :		Canton :		Commune politique :			
No.	Nom / Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse (rue et numéro)		Commander un drapeau	Signature manuscrite	Contrôle (laisser vide)
1.					☐		
2.					☐		
3.					☐		
4.					☐		
5.					☐		

Expiration du délai référendaire : 8 octobre 2026. Vous trouverez ici la politique de confidentialité: sauver-la-foret-tropicale.ch/protection-des-donnees

Le·La fonctionnaire soussigné·e certifie que les _____ (nombre) signataires dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.			Sceau
Lieu :		Signature manuscrite :	
Date :		Fonction officielle :	

 Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée au plus tard à la mi-septembre 2026 au comité référendaire : Alliance contre la déforestation des forêts tropicales, Case postale, 3001 Berne

Veuillez plier, scotcher et déposer dans la boîte aux lettres.

L'accord de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie facilite l'importation d'huile de palme: encourager sa production signifie détruire encore plus de forêt tropicale et aggraver les violations des droits humains. Car l'accord ne prévoit aucun mécanisme de protection efficace.

Signez dès maintenant le référendum contre un accord sur l'huile de palme malaisienne aussi nuisible!

- Pour protéger la forêt tropicale
- Pour le respect des droits humains
- Pour les droits de la population locale
- Pour une politique commerciale responsable

Financé par la communauté de WeCollect
Aidez-nous maintenant sur wecollect.ch/fr/faire-un-don





GAS/ECR/ICR
nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare

104031607
000157



Merci de nous renvoyer la feuille de signatures remplie dans les plus brefs délais (délai serré pour le référendum).

Alliance contre la déforestation
des forêts tropicales
Case postale
3001 Berne